

et ingénieuses puissent être exprimées et afin que nous puissions, une fois pour toutes, régler le problème des passages à niveau.

En effet, les passages à niveau constituent un péril en soi. Et là se pose le principe de la sécurité maximale. Peu importe ce qui est arrivé à Dorion, certains journaux semblent avoir la solution à l'idée. Il s'agirait peut-être d'une étourderie de la part d'un adolescent. On ne sait pas, et ce serait malheureux s'il en était ainsi. Et cela ne règle pas le problème des passages à niveau.

Des solutions doivent être proposées, monsieur l'Orateur. Et cette sécurité maximale, on doit la respecter à l'heure actuelle, dans le contexte présent. Des milliers de passages à niveau existent au pays, où cette sécurité maximale est absente. Je comprends que cela peut entraîner des dépenses considérables, mais il faut quand même envisager des solutions réalistes.

D'abord, il y a un chevauchement de juridiction lorsqu'il s'agit de décider si un système de protection sera installé ou non. On sait que la Commission des transports, d'une part, va assumer 80 p. 100 du coût des dépenses lorsqu'il s'agit des étagements. D'autre part, la compagnie de chemin de fer va payer 5 p. 100; d'autre part, l'autorité locale, que ce soit la province ou la municipalité qui est propriétaire du chemin adjacent à l'emprise, va payer 15 p. 100. Le chevauchement de juridiction: il y a un partage du coût des dépenses qui, à certains moments, paralyse une action efficace, concrète et même instantanée lorsqu'elle est désirable. C'est pourquoi on devrait simplifier ce chevauchement de juridiction et faire en sorte qu'une seule autorité décide et qu'une seule autorité paye.

Deuxièmement, il faut poser le principe suivant: Il faut accentuer la sécurité un peu partout. Il y a des endroits où des tunnels et des viaducs sont nécessaires, surtout dans les grandes agglomérations là où les trains doivent circuler à une vitesse assez appréciable, parce qu'on ne peut tout de même pas paralyser les convois ferroviaires, on ne peut tout de même pas paralyser la circulation des trains, il faut que les trains circulent et à une certaine vitesse si l'on veut qu'ils se rendent au terme de leur trajet.

Cependant, monsieur le président, dans les grandes agglomérations, je crois que là, peu importe les dépenses encourues, il faudrait absolument qu'il y ait des tunnels ou des viaducs à un endroit comme Dorion, par exemple.

Troisièmement, là où il n'y a que des écriteaux seulement, je crois que cela ne suffit plus, peu importe où est le passage à niveau. Que ce soit dans une petite localité comme Val Alain dans mon comté, par exemple, c'est

[M. Choquette.]

• (10.10 p.m.)

une bien petite localité, où quatre personnes ont été fauchées par un convoi ferroviaire, il y a simplement des écriteaux, qu'on peut à peine voir le soir. A ce moment-là il y aurait peut-être lieu de penser à l'installation de signaux lumineux ou, si ça coûte trop cher, il y a le système des miroirs convexes dont on a déjà parlé et sur lequel on pourrait revenir plus tard. Ce système de miroirs convexes permet, monsieur le président, de voir venir le train dans n'importe quelle direction. C'est un système que les ingénieurs ont étudié et j'ai lu moi-même le projet des ingénieurs experts, qui ont dit que ça vaut la peine d'en faire l'essai. Ce système de miroirs convexes ne coûte pas cher, et on pourrait l'installer là où il n'y a seulement que des écriteaux.

Ensuite, monsieur le président, il faudrait aussi étudier le problème de la vitesse des trains. Quand un train circule à 80 milles à l'heure, ça devient certainement un péril peu importe le petit village, la localité où le train est appelé à passer. Sous l'empire du Code criminel, un automobiliste qui filerait à 80, 90 milles à l'heure serait peut-être non seulement coupable de conduite dangereuse mais probablement de négligence criminelle. On devrait étudier le problème et faire en sorte qu'une limite de vitesse soit imposée à tous les trains lorsqu'ils arrivent à un passage à niveau.

Donc, monsieur le président, j'en conclus que le principe de la sécurité maximale s'impose et peu importe ce que cela peut coûter, je crois qu'à certains endroits il faut à tout prix accentuer la sécurité, faire disparaître ce système simpliste des écriteaux pour installer soit des signaux lumineux, soit des miroirs convexes, en fin de compte, démontrer, comme le ministre l'a fait et va encore le faire ce soir, qu'on a à l'égard de la sécurité de la vie d'autrui ce souci qui d'ailleurs est si caractéristique du ministre qui a l'amabilité de me répondre.

[Traduction]

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord féliciter personnellement et au nom de tous les députés de notre parti le représentant de Lotbinière de l'éloquence et de l'insistance qu'il a manifestées pour rappeler la tragédie de Dorion. J'admets que cette catastrophe, si tragique et si saisissante en soi, n'est pas plus importante que tout autre accident où une personne perd la vie à un passage à niveau.

Je puis assurer le député que, si un citoyen du pays veut faire une suggestion sur la façon de régler un aspect quelconque du problème, il n'a qu'à m'écrire et je ferai